



PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL AUX AFFAIRES DEPARTEMENTALES

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME
AFFAIRE SUIVIE PAR MELLE COURGEY
Ligne directe 03 84 57 15 50
bernadette.courgey@territoire-de-belfort.gouv.fr

R E C E P I S S E N° 45
Relatif au transport de déchets

délivré par
le Préfet du Territoire de Belfort

LE PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU :

- le code de l'environnement, titre I et IV du livre V et notamment l'article L 541-8,
- les articles R541-49 à R541-61 du code de l'environnement relatif au transport par route, au négoce et au courtage de déchets,

donne récépissé à la société BC EXPRESS EQUIPEMENTS ET SERVICES représentée par son gérant M. Cédric LAQUET dont le siège social est situé 8 rue Pierre Dreyfus – ZAC du Technoparc – 90100 DELLE.

de sa demande parvenue en préfecture le 17 mai 2013,

relative à l'activité de transport par route de déchets dangereux et non dangereux.

La validité de ce récépissé est de 5 ans.

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle, en application de l'article R541-53 du code de l'environnement.

Belfort, le **29 MAI 2013**
Pour le Préfet et par délégation,
Le chef du Secrétariat Général
aux affaires départementales

Patrick RABAQUINHO



La Préfecture du Territoire de Belfort est certifiée "Qualipref" par l'Association Française pour l'Assurance de la Qualité (AFAQ/AFNOR).

Place de la République – 90020 BELFORT – Tél. 03 84 57 00 07 – Fax 03 84 21 32 62
www.territoire-belfort.gouv.fr